



Saint-Zacharie, le 21 février 2022

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous annoncer en **AVANT-PREMIÈRE** la réalisation prochaine d'un **nouveau programme immobilier à Saint-Zacharie, la résidence "Les Mas de Favard"** développé par l'opérateur **LA MAISON FAMILIALE DE PROVENCE**.

Cette résidence de **4 petits bâtiments d'un étage seulement** est composée de 53 logements du **2 au 4 pièces avec terrasse ou balcon** dont 36 en accession à la propriété.

Idéalement situé **à 2 min à pied du centre-ville**, les équipements administratifs, les établissements scolaires, le marché et les commerces sont à proximité pour tous.

En tant que Zacharien(ne)s, nous souhaitons vous informer **en priorité** du lancement commercial de ce nouveau programme d'accession destiné à la résidence principale.

Cette opération, bénéficie des avantages du Bail Réel Solidaire (BRS) et notamment :

d'une TVA réduite à 5,5%⁽¹⁾ + du PTZ+⁽²⁾

Votre 3 pièces à partir de 172 700 €⁽³⁾ Lot D05.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, et désirez devenir propriétaire, nous vous invitons à contacter La Maison Familiale de Provence dès à présent au

0 800 712 912

Service & appel
gratuits

Les conseillers commerciaux de La Maison Familiale de Provence s'engagent à étudier avec vous les conditions de financement de votre projet d'accession sans engagement de votre part.

Souhaitant que cette opération vous permette de poursuivre votre parcours résidentiel à Saint-Zacharie, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jean-Jacques COULOMB
Le Maire de Saint-Zacharie



Christian ABBES
Le Directeur Général de
La Maison Familiale de Provence

(1) TVA à taux réduit de 5,5 % sous réserve que les conditions de l'article 278 sexies 1^{er} du Code Général des Impôts soient remplies (résidence principale de l'acquéreur - plafonds de ressources du réservataire à respecter). (2) Sous conditions, nous consulter. (3) Prix exprimés en TVA à 5,5 % selon grille au 01/02/2022, sous réserve de disponibilité et modifiable sans préavis. TVA à taux réduit de 5,5 % sous réserve que les conditions de l'article 278 sexies 1^{er} du Code Général des Impôts soient remplies (résidence principale de l'acquéreur - plafonds de ressources du réservataire à respecter). Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, prix exprimé en TVA à 20 %. Renseignements et conditions disponibles en espace de vente ou sur simple demande.
Maison Familiale de Provence - R.C.S. Marseille 309 123 479. Document et illustration non contractuels. Réalisation : OSWALDORB - 02/2022.